

Mairie de Draguignan
Département du Var



DÉCISION MUNICIPALE N° 18-407

OBJET : Demande de subventions à la Région au Titre du CRET

Richard STRAMBIO – Maire de la Ville de DRAGUIGNAN ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2014-023 du 17 avril 2014 modifiée par les délibérations n° 2014-125 du 10 octobre 2014, n° 2014-173 du 23 décembre 2017, n° 2015-155 du 12 novembre 2015, n° 2017-111 du 12 juillet 2017 par lesquelles le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales susvisé ;

VU la décision municipale n° 17.288 en date du 12 septembre 2017 portant sur la demande de subvention relative à l'opération d'aménagement de l'Îlot de l'Horloge ;

Considérant la nécessité de modifier le montant HT des travaux de l'opération susvisée ainsi que le montant de la subvention demandée à la Région ;

DÉCIDE :

Article 1 : la décision municipale n° 17.288 en date du 12 septembre 2017 est abrogée.

Article 2 : de solliciter une aide financière auprès de la Région à hauteur de 30 % du montant HT des investissements prévus comme suit :

Opération	Montant des travaux en € HT	Montant sollicité en € HT
Aménagement de l'Îlot de l'Horloge	1 296 666 €	389 000 €

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision, et rappelle, conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, qu'un délai de deux mois est ouvert pour contester la présente décision devant le Tribunal administratif de Toulon territorialement compétent.

Fait à Draguignan, le

4 DEC. 2018



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan